

Le CETA* : un « bon accord » ? Crash test en 9 mots clés

Le gouvernement a récemment déclaré que le TAFTA, accord en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis, n'était « pas signable en l'état ».
À l'inverse, il juge que son cousin, le CETA (accord négocié entre l'UE et le Canada), est un « bon accord ». Deux accords complètement différents, vraiment ? Démonstration :

CETA = TAFTA

Agriculture

TAFTA : Au stade actuel de la négociation, l'UE propose de supprimer 86,4% de ses droits de douane.

CETA : Suppression de 93,8% des droits de douane agricoles une fois l'accord entièrement mis en œuvre.

Sans droits de douane et face à la concurrence mondiale, l'agriculture est vouée à s'industrialiser toujours plus, avec la disparition des paysans et le développement de fermes usines.

CETA = TAFTA

Climat

TAFTA : L'UE souhaite un chapitre Énergie pour étendre l'investissement des entreprises européennes dans l'extraction et l'exportation de gaz de schiste, largement extrait par fracturation hydraulique.

CETA : Le traité facilite l'investissement des entreprises européennes dans l'extraction des pétroles bitumineux canadiens extrêmement polluant, aux fins d'exportation vers l'Europe.

Plus d'énergies sales, les deux accords sont incompatibles avec la transition énergétique et la lutte contre les bouleversements climatiques.

CETA = TAFTA

Services publics

TAFTA : Tous les services publics sont concernés sauf ceux exercés « dans le cadre de l'autorité gouvernementale » (services régaliens) et les services audiovisuels seront libéralisés.

CETA : Seuls sont explicitement exclus les services de police, de justice et de l'armée, de même que l'audiovisuel. Tous les services qui ne sont pas 100% financés publiquement peuvent être concernés.

Moins de marge de manœuvre pour organiser les services publics et définir leurs missions, place accrue du marché et de la concurrence dans la fixation des prix et des prestations.

CETA = TAFTA

Alimentation

TAFTA : Afin de faciliter les négociations, l'UE a accepté de transformer sa législation sur les viandes et accepte désormais l'importation de viandes rincées à l'acide lactique.

CETA : En parallèle des négociations, l'UE a transformé sa législation sur les viandes et accepte désormais l'importation de viandes rincées à l'eau recyclée. Elle a également promis à une entreprise canadienne d'autoriser l'accès de soja transgénique en Europe.

Avant même que les accords ne soient conclus, l'UE affaiblit déjà ses exigences en terme de qualité de l'alimentation, en commençant à s'aligner sur les normes américaines. Une fois les accords adoptés, les normes alimentaires continueront à être détricotées au moyen de mécanismes de coopération réglementaire. Avec une alimentation de moindre qualité, les consommateurs sont perdants.

CETA = TAFTA

Justice privée

TAFTA : L'UE souhaite introduire un mécanisme d'arbitrage investisseur-État qui permettra aux entreprises d'attaquer un État en raison de ses décisions légales ou réglementaires.

CETA : L'UE a introduit un mécanisme d'arbitrage investisseur-État qui permet ce type de poursuite.
Des protections spéciales pour les investisseurs, un hold up sur l'argent public.

CETA = TAFTA

Transparence

TAFTA : Seuls les parlementaires et les ministres peuvent consulter les textes dans des chambres ultra-sécurisées.

CETA : personne n'a vu les textes de négociations jusqu'à la conclusion annoncée par l'UE en août 2014.
Pourtant concernés dans de nombreux aspects de leur vie quotidienne, la population et les élus locaux sont écartés du débat.

Développement local

TAFTA : L'UE cherche à démanteler les politiques américaines qui réservent une partie des marchés publics aux entreprises locales, qui permettent de créer des emplois dans les territoires.

CETA : Sous la pression de l'UE, le Canada a accepté d'ouvrir ses marchés publics à la concurrence des entreprises européennes dans des milliers de nouvelles communes et collectivités publiques.

À contre-courant des enjeux de transition et de démocratie, les deux accords empêchent des politiques ambitieuses de soutien et de préférence aux acteurs économiques locaux.

CETA = TAFTA

Réglementations sociales et environnementales

TAFTA : Les propositions de l'UE visent à renoncer aux réglementations "gênantes pour le commerce" et à donner la parole aux lobbies industriels à toutes les étapes des processus réglementaires.

CETA : L'accord instaure un mécanisme de "coopération réglementaire" qui prévoit l'association des lobbies industriels canadiens à la formulation des nouvelles réglementations, y compris dans le domaine des biotechnologies (OGM inclus).
Les profits des multinationales priment sur la protection des citoyens et de l'environnement.

CETA = TAFTA

Culture

TAFTA : L'exception culturelle ne concerne que l'audiovisuel.

CETA : Les exceptions définies par l'UE concernent l'audiovisuel alors que le Canada propose une conception bien plus large (métiers du livre, musique...).
Place aux majors, mise en danger des indépendants et de la diversité de l'offre culturelle.

* Le CETA, Comprehensive Economic Trade Agreement ou, en français, Accord Économique et Commercial Global, est un vaste accord de libre-échange et d'investissement négocié depuis 2009 entre l'Union Européenne et le Canada. La phase de négociation étant achevée, il doit désormais être approuvé en Europe comme au Canada.